

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 24

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 29 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

2025/048 Création d'emplois saisonniers pour le fonctionnement des structures enfance-jeunesse

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- annuler la délibération n°2024-62 du 20 juin 2024.
- autoriser Monsieur le Maire à recruter des personnels saisonniers en contrat d'engagement éducatif pour le fonctionnement du centre de loisirs et de l'espace jeunesse.
- décider que le montant de rémunération se situera pour les personnes majeures, à 6,5 SMIC horaire par jour pour les animateurs et 8 SMIC horaire par jour pour les directeurs et directeurs adjoints.
- décider que le montant de rémunération se situera, pour les personnes mineures, à 5,5 SMIC horaire par jour pour les animateurs.
- décider que le montant de la rémunération sera, pour les personnes majeures, de 5,5 SMIC horaire pour les animateurs stagiaires (en stage pratique BAFA et les non diplômés BAFA) et de 7 SMIC horaire par jour pour les directeurs stagiaires (en stage pratique BAFA),
- décider que le montant de la rémunération sera, pour les personnes mineures, de 4,5 SMIC horaire pour les animateurs stagiaires (en stage pratique BAFA et les non diplômés BAFA).
- décider d'une indemnité de nuitée pour l'ensemble du personnel pour un montant de 20 € brut par nuitée.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/049 Création de poste pour le remplacement d'un départ en retraite

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer un poste d'adjoint technique à temps complet du 01/08/2025 au 31/07/2026 au titre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/050 Création de poste pour un renouvellement de contrat

Monsieur le Maire expose aux membres présents que nous avons un agent travaillant au sein du service Enfance jeunesse-Vie scolaire, et plus particulièrement à la micro-crèche, sur un 60% ETP, dont le contrat arrive à échéance au 31 août 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer un poste contractuel d'adjoint d'animation à temps non complet 21/35^{ème} à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/051 Création de poste pour un contrat d'apprentissage

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le recrutement d'un contrat d'apprentissage CAP Jardinier Paysagiste à partir du 1er septembre 2025 au 30 juin 2027, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/052 Subvention exceptionnelle

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 273 € à l'association du Comité Départemental du patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/053 Tarifs 2026 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer le montant des tarifs par an, par m² et par face à compter du 1er janvier 2026 comme suit :

		2026
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	< ou égaux à 50 m ²	24,80 €
	> à 50 m ²	49,70 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	< ou égaux à 50 m ²	74,70 €
	> à 50 m ²	147,50 €
Enseignes	> 7 m ² et < ou égales à 12 m ² (hors centres bourgs)	24,40 €
	> 12 m ² et < ou égales à 50 m ²	49,70 €
	> 50 m ²	99,50 €

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/054 Tarifs 2025-2026 des activités enfance-jeunesse-vie scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs municipaux pour l'année 2025-2026 (documents joints en annexe de la délibération).

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/055 Créances éteintes

Considérant la demande du trésorier principal en date du 23 avril 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'émission d'un mandat pour des créances éteintes d'un montant de 167,67 €.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/056 Création d'un tarif municipal pour une location de salle

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- créer un tarif de location pour les deux salles du bâtiment Angélique de Péan, à savoir :

Salle Angélique de Péan		
Stage ou cours payant - salle RDC	30 €	soirée ou 1/2 journée
	15 €	Par heure
Stage ou cours payant - salle 1er étage	20 €	soirée ou 1/2 journée
	10 €	Par heure
Chauffage	+ 10%	d'octobre à avril
Caution	100,00 €	

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/057 Création de poste pour les animations ludiques sur la place en juillet et août

Pour l'encadrement et l'animation de ce temps ludique, l'équipe est composée de 2 personnes, un agent des services généraux et un jeune que nous recrutons.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'un poste pour les mois de juillet et d'août 2025 pour l'animation des jeux sur la place pour un temps de 17,5 heures hebdomadaires.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/058 Création de postes pour l'activité du camping municipal sur la saison d'été 2025

Pierre Bonneville informe que l'ouverture de la saison du camping aura lieu du samedi 28 juin au dimanche 14 septembre. L'équipe du camping est composée, à titre expérimental, de 2 personnes cette année.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la création de 2 postes pour la saison 2025 du camping, du 23 juin au 5 octobre 2024 à temps plein.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/059 Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéo-protection

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Vidéo-protection du Loir-et-Cher aux communes de Chissay en Touraine, Santenay, Saint Lubin en Vergonnois et Vernou en Sologne ainsi que le retrait de la commune de Millancay.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/060 Proposition d'aliénation de la parcelle 272-ZC 18

Monsieur le Maire expose que la commune possède une parcelle (272 ZC 18) située vers le hameau des Epinets à Veuves, d'une surface de 1 940 m² (voir plan en annexe 2-1). Cette parcelle est un ancien fossé de l'association foncière de Veuves. Il est à noter que ce fossé n'existe plus dans les faits et que le terrain est labouré par l'agriculteur-exploitant.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la vente de la parcelle 272 ZC 18 pour une surface totale de 1 940 m² au prix de 580 €.

Décision : adoptée à l'unanimité

2025/061 Attribution du marché de travaux pour la cour d'école Prévert

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- déclarer le lot n°1 (VRD-Mobilier) infructueux,
- décider de consulter d'autres entreprises en direct,
- attribuer le lot n°2 « Plantations » à l'entreprise ID-VERDE pour un montant 19 422,90 € HT,
- autoriser Monsieur le Maire à notifier ce marché et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette opération.

Décision : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 21h30.